

Appels mondiaux
Août - Septembre 2009

Pakistan

Atiq-ur Rehman

Disparition d'un scientifique

© Amnesty International

Le 25 juin 2004, Atiq-ur Rehman, un scientifique travaillant pour la Commission pakistanaise à l'énergie atomique, est parti acheter de quoi préparer un repas pour les invités de son mariage. Il devait se marier dans la journée mais n'est jamais rentré chez lui. Selon la police, il est en détention sous la responsabilité d'un service de renseignement.

Fin 2001, le Pakistan s'est associé à la « *guerre contre le terrorisme* » menée par les États-Unis. Depuis, des centaines de personnes soupçonnées de participation à des activités terroristes ont fait l'objet d'arrestations arbitraires et ont été incarcérées dans des lieux de détention secrets. Soustraits à la protection de la loi, ils ne peuvent rencontrer ni leurs proches ni leurs avocats, ne sont présentés à aucune instance judiciaire, et risquent la torture et d'autres mauvais traitements. Lorsque la famille d'Atiq-ur Rehman s'est adressée à la police locale, on lui a dit qu'elle ne pouvait déposer une plainte. Il a donc été porté disparu. Il semble que la police n'ait pas mené d'enquête sur cette disparition. Divers responsables ont reçu ses proches mais se sont contentés de les orienter vers un autre service. Des militaires de haut rang leur ont conseillé de se taire et d'éviter de faire du bruit autour de l'affaire ou d'ouvrir une procédure judiciaire.

En juin 2006, sa famille a adressé une requête en *habeas corpus* à la haute cour de Lahore. Lors d'une audience devant la Cour suprême, le 11 mai 2007, le substitut du procureur général a déclaré qu'Atiq-ur Rehman était introuvable.

Merci d'écrire aux autorités pakistanaises afin de les inviter à informer la famille d'Atiq-ur Rehman du lieu où il se trouve. Précisez qu'il doit être libéré dans les plus brefs délais, à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction dûment reconnue par la loi et jugé dans le cadre d'une procédure équitable. Envoyez vos appels au Premier ministre pakistanais :

Prime Minister Gilani

Pakistan Secretariat

Constitution Avenue

Islamabad

Pakistan

Fax : +92-519213780

Formule d'appel : Dear Prime Minister, / Monsieur le Premier ministre,

Éthiopie

Birtukan Mideksa

Réclusion à perpétuité pour une défenseure de la démocratie

© Amnesty International

Birtukan Mideksa, qui purge une peine de réclusion à perpétuité après révocation d'une grâce accordée à la mi-2007, est actuellement placée à l'isolement. Elle a été déclarée coupable d'avoir codirigé des manifestations dénonçant les résultats de l'élection de 2005 au cours desquelles quelque 187 manifestants et au moins six policiers ont été tués. Elle a été condamnée en 2006, ainsi que d'autres dirigeants de l'opposition, des journalistes et des défenseurs des droits humains.

À la mi-2007, la majorité des personnes reconnues coupables lors de ce procès, dont Birtukan Mideksa, ont signé des lettres d'excuses et ont ensuite été graciées, puis libérées. Cependant, les conditions exactes de cette grâce demeurent floues.

En novembre 2008, Birtukan Mideksa a évoqué lors d'une réunion publique en Suède les négociations ayant conduit à sa libération, notamment la lettre d'excuses qu'elle avait signée. Dès son retour à Addis-Abeba, le gouvernement éthiopien lui a donné trois jours pour revenir sur ses déclarations, ce qu'elle a refusé de faire. Elle a été de nouveau arrêtée le 28 décembre. La grâce qui lui avait été octroyée a été annulée et sa peine de réclusion à perpétuité a été rétablie.

Elle est actuellement incarcérée dans une cellule dont la superficie serait de deux mètres carrés et où la chaleur est souvent insupportable, selon d'anciens détenus. Certes, il lui est parfois permis de recevoir la visite de sa fille de quatre ans, de sa mère et de sa sœur, mais son isolement n'en est pas moins presque complet ; dès lors, Amnesty International craint qu'elle ne soit soumise à des mauvais traitements. L'organisation la considère comme une prisonnière d'opinion.

La Commission européenne pourrait user de son influence considérable auprès du gouvernement éthiopien afin de réclamer la libération de Birtukan Mideksa. Merci d'écrire à Louis Michel, commissaire européen au Développement et à l'Aide humanitaire, en lui demandant de déployer tous les moyens diplomatiques auprès du gouvernement éthiopien pour qu'il libère Birtukan Mideksa immédiatement et sans condition.

Envoyez vos appels à :

Louis Michel

Commissaire européen au Développement et à l'Aide humanitaire

Berlaymont 10 / 165

1049 Bruxelles

Belgique

Arabie saoudite
Suliamon Olyfemi
Un travailleur migrant risque d'être exécuté

© DR

Suliamon Olyfemi, ressortissant nigérian, pourrait être exécuté à tout moment en Arabie saoudite, à l'issue d'un procès inique. Il a été appréhendé en même temps qu'un grand nombre d'Africains en septembre 2002, à la suite du décès d'un policier qui serait mort lors d'une altercation avec des travailleurs migrants. Il a toujours clamé son innocence.

Après son arrestation, on lui a fait apposer ses empreintes digitales sur des documents rédigés en arabe, une langue qu'il ne comprend pas. Il est possible que ces empreintes aient tenu lieu de signature, et que les documents aient été utilisés comme éléments à charge durant son procès. Les audiences elles-mêmes se sont tenues en arabe, sans que des services d'interprétation ou de traduction ne lui soient fournis. Suliamon Olyfemi n'a bénéficié d'aucune assistance juridique et, à la fin 2004, il a été condamné à mort.

En 2007, la Commission saoudienne des droits humains a annoncé que la peine de mort prononcée contre Suliamon Olyfemi avait été confirmée par la Cour de cassation et ratifiée par le Conseil judiciaire suprême. Suliamon Olyfemi a donc épuisé toutes les voies de recours possibles et risque d'être exécuté à tout moment. Amnesty International est particulièrement préoccupée par sa situation, après la récente exécution de cinq hommes, parmi lesquels un citoyen tchadien dont Amnesty International avait exhorté les autorités saoudiennes à commuer la peine. Au moins 48 personnes, dont 15 ressortissants étrangers, ont été exécutées depuis le début de l'année 2009 en Arabie saoudite.

Merci d'écrire au chef de l'État, le roi Abdullah d'Arabie saoudite, afin de le prier de commuer la condamnation à mort de Suliamon Olyfemi. Veuillez également écrire aux autorités nigérianes afin de leur demander d'évoquer ce cas avec leurs homologues saoudiens. Envoyez vos appels à :

King Abdullah of Saudi Arabia
Office of His Majesty The King
Royal Court
Riyadh
Arabie saoudite
Formule d'appel : *Your Majesty*, / Sire, (Votre Majesté, dans le corps du texte)

His Excellency Oluyemi Adeniji
Minister of Foreign Affairs
Ministry of Foreign Affairs
Maputo Street, Zone 3, Wuse District
PMB 130
Abuja, Federal Capital Territory
Nigeria
Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

Colombie

MOVICE

Des défenseurs des droits humains menacés

© AAP/PA Photo/William Fernando Martinez

Le Mouvement national des victimes de crimes d'État (MOVICE) est une coalition rassemblant plus de 200 organisations non gouvernementales de défense des droits humains et organisations à vocation sociale. Créé en 2004, le MOVICE milite afin d'obtenir vérité, justice et réparations pour les innombrables victimes de violations des droits humains perpétrées par les forces de sécurité et les groupes paramilitaires au cours du très long conflit armé dont la Colombie est le théâtre. Les forces de sécurité et les paramilitaires sont toujours aux prises avec les groupes de guérilla.

Le 7 mai 2009, un tract signé par un groupe paramilitaire a été diffusé à Bogotá. On y trouvait une liste de personnes à qui il était ordonné de quitter le secteur sous peine de mort. Des organisations, dont plusieurs appartenaient au MOVICE, étaient également ciblées.

Le 11 mai 2009, la fille d'Aída Quilcué, dirigeante d'une organisation de défense des droits des indigènes faisant partie du MOVICE, a été mise en joue par un homme armé devant son domicile. Ces faits se sont produits après une intervention d'Aída Quilcué devant le Conseil des droits de l'homme des Nations unies au sujet des violations des droits des peuples autochtones. Son époux, Edwin Legarda, a été tué par des militaires dans des circonstances controversées en décembre 2008.

Des listes de militants et d'organisations de défense des droits humains, dont des membres de MOVICE, figuraient dans des dossiers des services de renseignement militaire découverts dans les départements du Caquetá et d'Antioquia en mai 2009. Ces listes étaient censées répertorier des individus ou groupes liés au mouvement de guérilla des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC). La Corporation juridique « Liberté », une organisation membre du MOVICE basée à Medellín, et Domingo Emilio Pérez Cuellar, président du MOVICE dans le Caquetá, faisaient également partie d'une des listes.

Merci d'écrire aux autorités afin de les exhorter à prendre des mesures efficaces pour la protection des membres du MOVICE. Demandez l'ouverture immédiate d'enquêtes sur les attaques visant les défenseurs des droits humains en Colombie.

Envoyez vos appels au président colombien :

Señor Presidente Álvaro Uribe

Presidente de la República

Palacio de Nariño

Carrera 8 No.7-26

Bogotá

Colombie

Fax: +57 1 337 5890

Formule d'appel : Monsieur le Président,

Kosovo
Daka Asani
Enlevé et tué

© DR

Daka Asani, membre de la minorité rom du Kosovo, a été enlevé au marché d'Uroševac/Ferizaj le 1^{er} août 1999. En 2000, sa dépouille a été exhumée d'une tombe anonyme près de Pristina. Les restes mortels de 176 autres personnes - Albanais du Kosovo, Serbes et Roms - ont également été retrouvés sur ce site.

Le corps de Daka Asani a été identifié grâce à des échantillons d'ADN fournis par sa famille. Sa dépouille a été remise à ses proches le 1^{er} décembre 2006. Il leur a été indiqué qu'il avait succombé à de multiples blessures par balles à la tête et au torse.

Il s'agit d'un des milliers de cas de disparition forcée et d'enlèvement qui ont eu lieu au moment du conflit armé de 1999 au Kosovo. Quelque 3 000 Albanais du Kosovo ont disparu aux mains des autorités serbes, et environ 800 Serbes et Roms ont été enlevés par l'Armée de libération du Kosovo (UÇK). La Mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo (MINUK) a initialement été chargée d'enquêter sur les cas de disparition forcée et d'enlèvement. Sous l'effet de pressions exercées par Amnesty International, la MINUK a ouvert des enquêtes sur plusieurs cas. En décembre 2008, la mission de police et de justice de l'Union européenne, connue sous l'appellation EULEX, a repris les rênes des enquêtes et des poursuites relatives aux crimes de guerre commis au Kosovo.

Malgré les demandes répétées de sa famille, l'enlèvement et la mort de Daka Asani n'ont jamais fait l'objet d'une enquête.

Merci d'écrire au chef de la mission EULEX afin de demander que l'enlèvement et la mort de Daka Asani donnent lieu à une enquête dans les meilleurs délais, et que les responsables présumés soient traduits en justice. Envoyez vos appels au chef d'EULEX au Kosovo :

Head of EULEX Kosovo
Yves de Kermabon
St. Mbreteresha Teuta 21
Tauf Bahçe, Road to Germia
P.O. Box 268
Pristina
Kosovo
Fax : +381 38 513 9333
Courriers électroniques : info@eupt-kosovo.eu
Formule d'appel : Monsieur

Bosnie-Herzégovine
Tomislav Matanović
Meurtre d'un prêtre et de sa famille
© DR

Tomislav Matanović, Croate, prêtre catholique de Prijedor (Bosnie-Herzégovine), a été arrêté par la police locale le 24 août 1995. Il a passé la nuit dans un poste de police, puis a été ramené chez ses parents le lendemain. Il a été assigné à résidence avec son père Josip et sa mère Božena. Tous trois sont restés en détention sous la garde de policiers jusqu'au 19 septembre, date à laquelle ils ont été conduits au poste de police d'Urije. Ils ont ensuite fait l'objet d'une disparition forcée.

En septembre 2001, les restes de trois corps menottés ont été retrouvés au fond d'un puits dans le village de Bišćani. Des tests médico-légaux ont révélé qu'il s'agissait de Tomislav Matanović et de ses parents. Ils avaient été tués par balles, les coups de feu ayant été tirés depuis une faible distance et, selon les tests balistiques, par des armes policières. Les menottes retrouvées sur ces corps étaient également du type de celles qu'utilise la police, ce qui donne à penser que les auteurs de l'exécution extrajudiciaire des Matanović étaient des policiers.

Onze policiers font actuellement l'objet d'une enquête. Il aurait été établi que ce sont les dernières personnes ayant vu la famille Matanović en vie.

Plus de dix ans après la fin de la guerre en Bosnie-Herzégovine, au moins 13 000 personnes sont toujours portées disparues. Dans nombre de cas, il s'agit de disparitions forcées. Les auteurs de ces actes sont des militaires, des policiers et des groupes paramilitaires impliqués dans la guerre de 1992-1995.

Merci d'écrire au procureur général afin de l'engager à conclure dans les meilleurs délais, en collaboration avec le ministère de l'Intérieur, l'enquête sur le meurtre de Tomislav Matanović et de ses parents, et à déférer les responsables à la justice.
Envoyez vos appels au procureur général de la Republika Srpska :

Chief Prosecutor of Republika Srpska
Amor Bukić
Vladike Platona bb
78000 Banja Luka
Bosnie-Herzégovine
Fax : +387 51 316 168
Courriers électroniques : rjt@inecco.net